

y



Réunion du 12 Mai 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 38

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : NICOLAS SAUVANAUD, OLIVIER FRACHET

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON, JEAN-LOU WEBER, ISABELLE BERSOUX

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

.....
La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie Futsal U18 INTERDISTRICTS

- La commission informe ses clubs que suite à l'indisponibilité du gymnase de BUXEROLLES, la journée futsal du 17/05/2026 aura lieu au gymnase JEAN LE BAIL à LIMOGES (11 Rue Jean Le Bail).

Catégorie U18 INTERDISTRICTS

- Match N.55629655 du 16/05/2026 à 15h entre COUZEIX CHAPTELAT U.S et CONDAT S/VIENNE

Prévu initialement le 16/05/2026 à 15h au stade A. LACORRE à COUZEIX, se jouera le même jour, à la même heure, au stade RENE LAFARGE à COUZEIX.

Catégorie U15

- Match N.55127972 du 13/05/2026 à 19h entre VERNEUIL S/VIENNE et BOISSEUIL 87 (D1, poule unique)

Prévu initialement le 13/05/2026 à 19h au stade MUNICIPAL de VERNEUIL S/VIENNE, se jouera le 20/05/2026, à la même heure, au stade MUNICIPAL à VERNEUIL S/VIENNE.

- Match N.55137760 du 09/05/2026 à 15h entre SAINT-JUNIEN et GJ BESSINES ANF 87 (D1, poule unique)

Prévu initialement le 09/05/2026 à 15h au stade DU CHALET 2 à SAINT-JUNIEN, et suite au forfait du club de BESSINES ANF 87, la commission enregistre le résultat suivant :

SAINT-JUNIEN : 3 points - 3 buts ; GJ BESSINES ANF 87 : -1 point - 0 but

Le club de BESSINES ANF 87 sera débité d'un montant de 150€ au titre de son forfait dans les 3 dernières journées (selon relevé de droit financier).

- Match N.55128017 du 16/05/2026 à 15h entre COUZEIX CHAPTELAT U.S et SAINT-JUNIEN A.S (D1, poule unique)

Prévu initialement le 16/05/2026 à 19h au stade A.LACORRE à FEYTIAT, se jouera le même jour, à 13h, au stade RENE LAFARGE à COUZEIX.

- Match N.55128892 du 23/05/2026 à 13h entre ST-LEONARD DE NOBLAT 2 et EYMOUTIERS A.S (D2, poule B)

Prévu initialement le 23/05/2026 à 13h au stade CHRISTOPHE TEXIER à MOISSANES, se jouera le même jour, à 15h, au stade CHRISTOPHE TEXIER à MOISSANES.

- Match N.55128015 du 09/05/2026 à 15h entre OFC FOOTSUD ESLCL et ENT. NANTIAT COMP.

Le club OFC FOOTSUD ESLCL n'ayant pas fourni la feuille de match en version dématérialisée de la rencontre pré-citée et sans rapport de dysfonctionnement, sera débité d'un montant de 20 € pour feuille de match non informatisée (selon relevé de droit financier).

Catégorie U17

- **Match N.55127784 du 09/05/2026 à 15h entre COUZEIX CHAPTELAT U.S et GJ US DE LA GORRE (D2, poule A)**

Prévu initialement le 09/05/2026 à 15h au stade RENE LAFARGE à COUZEIX, et suite au forfait du club de GJ US DE LA GORRE, la commission enregistre le résultat suivant :

COUZEIX CHAPTELAT U.S : 3 points - 3 buts ; GJ US DE LA GORRE : -1 point - 0 but

Le club GJ US DE LA GORRE sera débité d'un montant de de 150 € au titre de son forfait dans les 3 dernières journées (selon relevé de droit financier).

- Transmet le dossier à la CDA (frais d'arbitrage).

- **Match N.55127840 du 09/05/2026 à 15h entre OFC FOOTSUD ESLCL et EYMOUTIERS**

Le club OFC FOOTSUD ESLCL n'ayant pas fourni la feuille de match en version dématérialisée de la rencontre pré- citée et sans rapport de dysfonctionnement, sera débité d'un montant de 20 € pour feuille de match non informatisée (selon relevé de droit financier).

Catégorie COUPE U15

- **Match N.55630661 du 06/05/2026 à 18h30 entre ISLE J.A 2 et LIMOGES FOOTBALL**

Suite à la décision de la commission litiges et contentieux en date du 11/05/2026
La procédure est en cours.

- **Match N.55630662 du 06/05/2026 à 18h30 entre ENT. LANDOUGE AURENCE et OFC FOOTSUD ESLCL**

Vu la décision de la commission litiges et contentieux en date du 11/05/2026
La commission jeunes entérine le résultat suivant :

ENT. LANDOUGE AURENCE : 5 buts – OFC FOOTSUD ESLCL : 1 but.

- Dit l'équipe de l'ENT. LANDOUGE AURENCE ROUSSILLON qualifiée pour le prochain tour.

- **Match N.55640431 du 13/05/2026 à 18h30 entre ENT.LANDOUGE-AURENCE et ST-JUNIEN A.S**

Prévu initialement le 13/05/2026 à 18h30 au stade MICHEL GIRAUDON 1 à LIMOGES, se jouera **le 20/05/2026, à 18h30 au stade MICHEL GIRAUDON 1 à LIMOGES**

Catégorie COUPE U17

- **Match N.55629652 du 16/05/2026 à 15h entre ROCHECHOUART O.C et LIMOGES FOOTBALL**

Prévu initialement le 16/05/2026 à 15h au complexe sportif MICHEL FAGES à ROCHECHOUART, se jouera **le même jour, à 18h, au complexe sportif MICHEL FAGES à ROCHECHOUART.**

PROCHAINE REUNION

- Le Mardi 19 Mai 2026 à 18h30

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

INFORMATIONS GENERALES

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

**Le Président de séance
Alexandre VOISIN**

**Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président